CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62792** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2027**

ÉDITÉ LE 26/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RIEDISHEIM 73 B 258

Siret : 433 439 353 00023

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 40 84 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021172565204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021172565204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : PEINTURE DECORATION EGENSCHWILLER

5 RUE DU COMMERCE
68400 RIEDISHEIM

Téléphone : 03 89 54 39 92 **Fax :**

Portable : 0633511853

Responsabilité légale :
PICCARDI MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE / PICCARDI JULIEN CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.parquetspro.fr

E-mail : parquetspro@aol.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 533 707 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	3	03/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/08/2026 10:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.